



Positionnement prospectif sur l'Europe

17 juin 2019

Pourquoi : Trois grands enjeux pour l'Union européenne et ses pays membres

Il y a trois grands enjeux auxquels font face les Etats-membres de l'Union Européenne et pour lesquels une stratégie commune, des règles communes et des actions partagées sont nécessaires et seront profitables : ils concernent le développement durable appliqué à l'océan, le changement climatique, pour lequel l'océan joue un rôle majeur, et l'importance géostratégique de la mer pour l'Europe.

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

La place de l'océan dans le fonctionnement du système terre et des sociétés humaines n'est plus à démontrer, que ce soit son rôle dans la machine climatique ou dans le fonctionnement de la biosphère, la nécessité de protéger la biodiversité marine comme unique solution pour garantir les puits de carbone bleue, la dépendance d'un certain nombre de populations à ses ressources (y compris dans des territoires de l'Union comme les outre-mer), le poids de l'économie maritime et littorale ou encore le potentiel de développement qu'il représente avec notamment ses ressources minières, énergétiques, son potentiel touristique. C'est donc naturellement que l'ONU a consacré un des 17 objectifs du développement durable à l'océan, avec notamment une attention portée à une pêche durable et ses bénéfices. Cet objectif est en lien étroit avec la plupart des autres objectifs du développement durable (par exemple sur la santé, la faim, le changement climatique, la pauvreté, la croissance économique...).

La lutte contre et l'adaptation au changement climatique

Un changement climatique à l'œuvre, dont on peut déjà constater les effets, qui vont s'amplifier sur les pêcheries, sur le trait de côte, sur l'activité cyclonique, en termes de menaces sur les zones littorales... Cela pose des questions d'unité dans la négociation internationale (en l'occurrence sur la place de l'océan et des activités maritimes dans la mise en œuvre de la convention climat et de l'accord de Paris), de solidarité avec les territoires menacés, d'attention à la vulnérabilité d'infrastructures qui sont des pôles économiques ou de secteurs d'activité d'intérêt européen, ou encore de stratégies transfrontalières pour lutter contre certains impacts.



L'Europe, un géant maritime qui doit avoir une ambition océanique à la hauteur de ses atouts et des enjeux géostratégiques

L'Union européenne est un géant maritime, par les surfaces sous juridiction de ses Etats-membres (10 % de l'océan mondial avant le départ du Royaume-Uni), ses industries navales et maritimes, ses services maritimes, ses marines de guerre, sa gestion des pêches, son implication dans la protection du milieu marin, ses capacités de recherche et d'exploration océanographiques et la place que prend la mer dans la culture et l'imaginaire des citoyens européens.

Mais l'océan c'est aussi des enjeux stratégiques pour son commerce, ses communications, l'accès aux ressources, la gouvernance mondiale des océans, en particulier au-delà des juridictions nationales, pour lesquels une action commune est indispensable. Ce sont enfin des questions de compétitivité dans des activités maritimes qui font l'objet d'une concurrence mondiale exacerbée.

Comment : Ce que l'on attend de l'Union européenne et les pistes pour un renouvellement de la politique maritime intégrée européenne

Des océans et un littoral en bon état écologique

L'Union européenne affiche déjà clairement l'objectif de bon état écologique et, au-delà de la directive cadre « stratégie pour le milieu marin », plusieurs textes y contribuent. Les pistes d'amélioration consisteraient à :

- Décloisonner les différentes directives (Stratégie milieu marin, Eau, Natura 2000, Planification des espaces maritimes) et politiques (Environnement, Pêche, Transport...), développer des indicateurs et des calendriers de mise en œuvre communs et privilégier une approche territorialisée ;
- Mieux relier les objectifs environnementaux à l'impact des activités mais aussi aux bénéfices qu'elles en tirent et, plus largement, à la valeur des écosystémiques et de leurs services ;
- Articuler les approches nationales, sectorielles et internationales (notamment celles des conventions de protection des mers régionales), régler les questions transfrontalières le plus en amont possible en créant notamment des instances de concertation (étendue aux acteurs et non seulement aux Etats) à l'échelle des bassins européens sur les questions de coordination ;
- S'appuyer sur la recherche scientifique et technique pour progresser en particulier sur l'évaluation des impacts cumulés, avec le développement d'une méthodologie incluant les impacts des bassins versants sur le milieu marin, la compensation en mer, l'évaluation des services écosystémiques, et une meilleure évaluation des impacts sociaux des mesures prises pour améliorer le bon état écologique ;
- Elargir le champ aux pollutions aériennes, les évaluer et les documenter, en étendant notamment les zones de surveillance et de protection, et porter des propositions conjointes pour la réduction des émissions des navires (zone ECA en Méditerranée, réglementation internationale des émissions de particules des navires, mesures de court, moyen, long terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre des navires, en cohérence avec la PCP en ce qui concerne les navires de pêche).



Un espace maritime européen socialement et économiquement protecteur

L'espace maritime européen est encore trop le lieu d'une concurrence déloyale entre Etats-membres qui les fragilisent dans la concurrence extra-communautaire et qui n'encourage pas l'initiative entrepreneuriale. Le potentiel d'activités que représente la mer nécessite une attention en termes de planification (impact croisés entre activités), qui tienne compte de la dimension sociale. Les objectifs pour que l'espace européen soit attractif devraient être :

- Un espace européen avec des règles sociales harmonisées et protectrice pour les emplois maritimes européens, et une lutte active contre le dumping social ; cela devrait comprendre par exemple des textes européens sur l'application du droit du travail de l'État d'accueil, et non du droit de l'État du pavillon, pour le personnel des services réguliers de transport maritimes de passagers dans l'UE, et la mise en place d'un système UE de contrôle par les Etats côtiers des normes sociales à la pêche ;
- Des règles économiques et fiscales qui évitent une concurrence déloyale entre Etats-membres, un travail prospectif de l'UE sur le financement des flottes commerciales avec la BEI pour atténuer la trop forte dépendance des armateurs européens au financement asiatique pour la construction de navires européens ;
- Des titres professionnels maritimes à l'échelle européenne, des formations efficaces et d'excellence, tournée vers les métiers d'avenir, harmonisées entre écoles européennes, qui développent les volets environnementaux et énergies propres et qui facilitent la mobilité entre métiers.

Une forte compétitivité de l'économie bleue européenne sur la scène mondiale

Compte-tenu de l'ampleur de la compétition, seule une action au niveau européen peut être à la hauteur de la concurrence internationale, en particulier des pays asiatiques. Il faut à la fois lutter contre les pratiques déloyales, assurer la maîtrise des actifs stratégiques et favoriser la compétitivité des entreprises. Cela devrait conduire en particulier à :

- Lutter contre la concurrence internationale déloyale auprès de l'OMC, notamment contre le subventionnement des chantiers navals dans certains pays comme la Chine et la Corée, et passer en revue les règles européennes qui peuvent pénaliser la compétitivité des entreprises européennes ;
- Soutenir l'innovation sur les enjeux de l'économie maritime, de l'industrie navale aux biotechnologies et encourager les coopérations internes sur les secteurs d'activité émergents comme, par exemple, les énergies marines renouvelables ;
- Miser sur Transition écologique des industries et activités maritimes ;
- Garantir des financements souverains pour les actifs stratégiques.

Un espace maritime sûr et sécurisé

Fréquentation touristique, transport maritime, approvisionnement énergétique, trafic de passagers, installations en mer, protection des frontières, bon état écologique, etc. tous ces enjeux dépendent d'un bon niveau de sécurité et de sûreté pour les espaces maritimes et les infrastructures littorales. Les efforts européens dans ce sens sont à poursuivre. Il faudrait proposer de ;

- Renforcer l'offre de services de l'Agence européenne de sécurité maritime en matière de protection contre les accidents maritimes (à partir d'automates de surveillance des espaces



par exemple) ;

- Renforcer, au profit des régions ultrapériphériques, l'offre de services de FRONTEX en matière de protection face à l'immigration illicite (et autres trafics) par voie maritime ;
- Renforcer les normes en matière de transport maritime, notamment en matière de chutes de containers, de transport de marchandises dangereuses, de sécurité incendie des porte-containers et de navires de très grandes dimensions, le pavillon français pouvant servir de référence ;
- Proposer une révision de la STCW pour inculquer une culture du risque et de la maîtrise des environnements de conduite assistée des navires ;
- Associer les élus des territoires et les professionnels à la création des normes.

Des territoires maritimes et littoraux bien intégrés dans l'aménagement du territoire européen et ouvrant sur le monde

L'étendu des territoires maritimes et littoraux européens est un potentiel formidable, pour l'Europe et pour chacun des territoires, pourvu que l'on assure la subsidiarité et l'emboîtement cohérent entre les niveaux de gouvernance pour aborder les politiques aux bonnes échelles. Se posent notamment les questions de coordination entre planification, de spécificités des territoires et d'insertion dans les environnements régionaux. La meilleure prise en compte et valorisation des territoires maritimes et littoraux européens passerait par :

- Coordonner les planifications maritimes et terrestres et lier les stratégies de bassin portées par la Commission aux planifications des Etats-membres, c'est-à-dire en faire un outil de coopération entre Etats-membres à l'échelle d'un bassin pour la prise en compte d'enjeux de niveau européen ;
- Intégrer les territoires dans leur environnement régional, y compris outre-mer, notamment par le biais de la protection des espaces marins et des conventions de protection des mers régionales ;
- Adapter aux spécificités des outre-mer les approches européennes (éviter de simplement dire « la directive ne s'applique pas ») et tenir compte et intégrer les territoires ultramarins dans les stratégies commerciales, de coopération ou d'influence de l'Union ;
- Encourager les mises en réseau de collectivités, notamment Régions et communes/intercommunes pour améliorer leur information, l'appui aux projets, la mobilisation de fonds européens et le partage d'expérience ; partager en particulier les analyses et les approches de la gestion du trait de côte (ou du recul stratégique) face aux problèmes d'érosion et de montée du niveau de la mer, instaurer un mécanisme de solidarité et préserver les zones d'intérêt européen sur le plan économique, environnement ou culturel.

Une connaissance approfondie des espaces marins : connaissance scientifique, inventaires, dispositif de suivis

La connaissance est le socle sur lequel bâtir le développement-durable en mer, elle repose sur des connaissances scientifiques et leur diffusion, et relève à la fois d'un travail de recherche et d'inventaire. L'ampleur de l'effort de connaissance à réaliser plaide pour un investissement à l'échelle européenne. La politique maritime esquissée ci-dessus suppose elle-même d'être adossé à une activité scientifique dynamique. Une politique maritime intégrée européenne gagnerait à :



- Prévoir un ciblage sur l'océan dans le futur programme-cadre de recherche développement Horizon Europe (sans oublier les sciences humaines) et élaborer une stratégie de priorisation sur recherche et connaissances, qui soit partagée par l'ensemble des acteurs et qui implique les parlementaires européens ;
- Donner plus de possibilités aux Régions Ultrapériphériques de monter des projets internationaux associant des organismes de recherche non européens, pour s'appuyer sur les diplomaties scientifiques de l'Europe, qui permettraient une meilleure intégration des RUP dans leur environnement régional ;
- Développer des programmes d'inventaires : cartographie des habitats benthiques, explorations des zones et des compartiments de l'écosystème marin peu connus, y compris en haute-mer ou en coopération dans le cadre de conventions de protection des mers régionales ou dans les eaux de pays tiers ;
- Améliorer les dispositifs de suivi en développant la connexion entre dispositifs de suivi pêche, Natura 2000, Stratégie milieu marin, océanographie opérationnelle... et travailler sur l'interopérabilité des bases de données et la gouvernance des entrepôts de données pour que les données de la recherche soient utilisées pour les politiques publiques, et vice-versa.

Une bonne capacité d'influence au niveau international

La mer est un espace éminemment international dans lequel les activités font l'objet de normes et de règles discutées et décidées dans de nombreuses instances sectorielles ou régionales sous le chapeau général de la convention des Nations-Unies sur le droit de la mer. Il y a donc un impératif à participer à cette gouvernance et à y disposer d'une capacité d'influence qui bénéficie de l'action combinée des Etats-membres au travers de l'Union européenne. Ainsi on devrait s'attacher au niveau européen à :

- S'impliquer dans les conventions sectorielles (pêche, transport, fonds marins) ou de protection des mers régionales, dans l'évolution d'UNCLOS et en premier lieu la négociation de l'accord de mise en œuvre sur la conservation et utilisation durable de la biodiversité dans les zones au-delà des juridictions nationales ;
- Développer les partenariats, par la coopération (l'aide au développement) et en valorisant les territoires d'outre-mer des Etats-membres et en favorisant leur rayonnement régional, notamment par le biais d'accords régionaux ;
- Mettre l'océan au même rang que le climat dans la diplomatie européenne, impliquer les parties prenantes dans l'élaboration des positions européennes française et les associer dans les temps forts.

Une société européenne de l'océan

Le succès d'une politique maritime intégrée reposera enfin sur la gouvernance et sur la sensibilité et la conscience des enjeux des citoyens européens, autrement dit sur une culture maritime européenne vivante, entretenue par la formation, la sensibilisation, l'expression citoyenne, la visibilité au Parlement européen et des événements culturels. Elle serait encouragée par :

- Renforcer la gouvernance de la politique maritime intégrée au niveau européen ;
- Mener des actions auprès des plus jeunes, les sensibiliser à travers les sports nautiques, les aquariums, les aires marines éducatives, les sciences participatives, le volontariat pour le sauvetage en mer ; les associer aux instances de concertation existantes aux différents



niveaux de gouvernance ;

- Rassembler et appuyer la communauté de toutes les initiatives contribuant à la culture maritime européenne, sur l'exemple de « génération mer » en France ;
- Mettre en place un Erasmus de la mer pour étudiants et professionnels, notamment pour inviter des Européens dans les travaux des instances de concertation nationales ou régionales, ou pour identifier et faire partager des expériences réussies ; valoriser les travaux des acteurs nationaux (Etats, collectivités, associations...) en facilitant la traduction de document et le portage au niveau européen ;
- Revoir le format des journées maritimes européennes (trop stricto sensu maritimes et déconnectées de la journée mondiale des océans) ;
- Mieux mobiliser les territoires déjà investis sur des projets INTERREG, en demandant davantage de fonds pour l'éducation ;
- Donner de la visibilité au fait maritime au Parlement européen et faire des efforts de pédagogie sur les législations et institutions européennes.

